

LYCEE POLYVALENT ROUVIERE
BP 1205 – 83070 TOULON CEDEX
04 94 27 39 44
Site internet : <https://www.lycee-rouviere.fr/>
Courriel : 0831616f@ac-nice.fr

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 DOSSIER D'INSCRIPTION PRE-BAC

NIVEAU :

LVA :

LVB :

NOM :

Sexe : F

M

PRENOM(S) :

(indiquer le genre inscrit sur la carte d'identité nationale)

REGIME : Externe

Demi-Pensionnaire

Interne

Les dossiers complétés sont à porter au service Vie Scolaire, dans les créneaux d'accueil, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45 ou, le cas échéant, à remettre dans la boîte du lycée, aux dates suivantes :

- **Secondes GT, classe de PREPA seconde et UPE2A : du 1er au 3 juillet 2026.**
- **Seconde PRO et Première PRO : Jeudi 2 juillet 2026.**
- **Premières Générales et Technologiques : du 1er au 3 juillet 2026.**
- **Entrée en terminale générale, en provenance d'autres établissements, après accord admission par l'établissement : contacter le lycée pour convenir d'un créneau, avec le service Vie Scolaire.**

Pièces à joindre avec le présent dossier dûment complété :

PIECES OBLIGATOIRES :

- Chèque* de 5 euros, à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Rouvière (badge contrôle d'accès, service de restauration et entrée du lycée), pour les élèves demi-pensionnaires et internes.
Attestation d'assurance de responsabilité civile.
Dossier allocation PFMP, uniquement pour les élèves de la voie professionnelle (MP3D, TRPM).
Dossier **d'étude** automatique de bourse.
Photocopie du carnet de vaccination.
PPS (Plan Particularisé de Scolarisation) et notification MDPH pour les élèves concernés, sous pli confidentiel.

PIECES FACULTATIVES :

- Responsables légaux : selon la situation familiale (séparation, divorce, parent isolé...). Se reporter au document d'aide à la constitution du dossier pour fournir un justificatif de situation.
 - Demande d'internat s'il y a lieu (+ une enveloppe timbrée avec nom et adresse des parents pour réponse).
 - PAI (Projet d'Accueil Individualisé), sous pli confidentiel, obligatoire si renouvellement.
 - PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé), sous pli confidentiel, obligatoire si renouvellement.
- Un chèque* d'adhésion de 5 euros à la Maison des Lycéens (MDL)*

J'accepte que mon enfant (ou l'élève lui-même si majeur) soit photographié par le photographe scolaire ou tout autre responsable pédagogique du lycée. Ces photos serviront à :

- *La conception des différents documents scolaires : livret scolaire, PRONOTE, Bulletins scolaires,*
- *La diffusion des photographies ou vidéos, en lien avec les activités pédagogiques, sportives ou culturelles organisées par le lycée et uniquement sur les supports numériques du lycée (site internet, réseaux sociaux, affichages...).*

J'accepte que ces données fassent l'objet d'un traitement numérique.

Les informations demandées dans ce document sont conformes à la réglementation.

Date

Signature :

*Nom - Prénom – niveau à reporter au dos du chèque

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE ET RESPONSABLES LEGAUX

ELEVE :

NOM : **PRENOM(S) :** **NIVEAU :**
NOM D'USAGE :
Date de naissance : Lieu de naissance : N° DEPT :
Pays de naissance : Nationalité :
Tél portable élève :
Email ELEVE :
Adresse postale (si différente du responsable) :

RESPONSABLE LEGAL FINANCIER : (auquel seront adressées les factures)

NOM : **PRENOM :** **LIEN DE PARENTE :**
Adresse :
Code postal : VILLE : PAYS :
Tél domicile : Tél Portable :
Tel Travail : Email :
Nbre total d'enfant(s) à charge (y compris l'élève) : Dont scolarisé(s) en lycée ou collège :
Situation d'emploi : salarié : Profession :
Autre (préciser) : Demandeur d'emploi :
Acceptez-vous de recevoir des SMS : OUI NON
Acceptez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves : OUI NON

AUTRE RESPONSABLE LEGAL : (ou autre personne en charge de l'élève. Si je ne remplis pas, je certifie ne pas connaître le responsable légal)

NOM : **PRENOM :** **LIEN DE PARENTE :**
Adresse :
Code postal : VILLE : PAYS :
Tél domicile : Tél Portable :
Tel Travail : Email :
Nbre total d'enfant(s) à charge (y compris l'élève) : Dont scolarisé(s) en lycée ou collège :
Situation d'emploi : salarié : Profession :
Autre (préciser) : Demandeur d'emploi :
Acceptez-vous de recevoir des SMS : OUI NON
Acceptez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves : OUI NON

AUTRE CONTACT (susceptible de vous prévenir rapidement)

NOM : **PRENOM :** **LIEN :**
Tél domicile : Tél Portable :

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE :

NOM:

PRENOMS:

NOM ET ADRESSE DU DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE :

CLASSE :

LVA étudiée :

LVB étudiée :

TYPE D'ETABLISSEMENT :

- Etablissement public de l'académie de Nice
- Etablissement privé de l'académie de Nice
- Etablissement hors académie
- Etablissement français à l'étranger
- Etablissement étranger dans l'UE
- Etablissement étranger hors UE

FICHE DE SCOLARITE – CLASSE DE SECONDE GT UNIQUEMENT

NOM :

PRENOMS:

LANGUES VIVANTES SOUHAITEES : *(un seul choix possible)*

- ANGLAIS **LVA** / ALLEMAND **LVB**
- ANGLAIS **LVA**/ ESPAGNOL **LVB**
- ANGLAIS **LVA** / ITALIEN **LVB**
- ANGLAIS (Uniquement pour les bacs pros).

OPTIONS SECONDE : *(Ne pas renseigner si redoublement)*

1) ENSEIGNEMENT OPTIONNEL (en choisir 3 avec un ordre de priorité avec les chiffres 1,2 et 3)

Au choix parmi :

Sciences et Laboratoire (SL) 1h30	Bio Technologies (BT) 1h30
Sciences de l'Ingénieur (SI) 1h30	Création Culture Design (CCD) 6 h <i>(uniquement pour les élèves sélectionnés et qui l'ont obtenu via Educonnect) :</i>

2) ENSEIGNEMENT OPTIONNEL SPECIFIQUE (remplir avec le document joint)

(Un seul choix possible - Ne pas renseigner si redoublement)

- Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) 1h30 :

Validation d'une culture générale en aéronautique. La formation a lieu au Lycée et parfois à l'aérodrome de Cuers.

Cet enseignement peut être couplé avec tous les enseignements optionnels sauf CCD.

- Section Européenne Anglais 2h :

1 heure dans la langue concernée et **1 heure** dans une discipline enseignée dans cette langue (Sciences de l'ingénieur ou Mathématiques).

Cet enseignement peut être couplé avec tous les enseignements optionnels sauf CCD.

Vous serez informés par courrier mi-juillet de la décision concernant les options de 2nde. Cette décision vaudra pour toute la durée de l'année scolaire.

Merci de fournir une enveloppe timbrée, à votre adresse, pour la réponse.

Sondage : Une activité "club de maths" d'une heure par semaine, est proposée aux élèves de seconde. Les élèves intéressés pourront se signaler à la rentrée, auprès de leur professeur de Mathématiques : Seriez-vous intéressé ?

OUI

NON

Signature responsable légal :

**FICHE DE CANDIDATURE CLASSE EUROPEENNE
CLASSE DE SECONDE UNIQUEMENT**
(A ne renseigner que si l'élève se porte candidat)

NOM :

PRENOMS :

Portable élève :

Portable responsable légal :

Mail élève :

Votre enfant a-t-il été inscrit en classe européenne au collège : **OUI** **NON**

Si OUI, laquelle ?

- IMPORTANT:

- L'affectation en section EURO ne se fera qu'après étude du dossier scolaire et en fonction des places disponibles.

- Si le dossier du candidat est retenu, les signatures ci-dessous valent engagement pour l'ensemble des activités de la section de l'année scolaire.

Pièces à joindre impérativement à cette candidature :

La photocopie des 3 bulletins scolaires de l'année de 3ème.

Une lettre de recommandation du professeur d'anglais de la classe de 3ème.

Une enveloppe timbrée avec nom et adresse pour l'envoi de la réponse.

Le :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

**FICHE DE CANDIDATURE BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE
(BIA)
CLASSE DE SECONDE UNIQUEMENT
(A ne renseigner que si l'élève se porte candidat)**

Le dossier d'information BIA est consultable sur le site du lycée Rouvière :

<https://www.lycee-rouviere.fr/~configuration.php/index.php/seconde/la-classe-de-seconde/brevet-d-initiation-aeronautique>

NOM :

PRENOMS :

Portable élève :

Portable responsable légal :

Mail élève :

- IMPORTANT:

- L'affectation en section BIA ne se fera qu'après étude du dossier scolaire et en fonction des places disponibles.
- Si le dossier du candidat est retenu, les signatures ci-dessous valent engagement pour l'ensemble des activités de la section de l'année scolaire.
- Il sera demandé aux élèves retenus pour l'option BIA, une contribution financière d'un montant de 130 euros (tarifs 2026) pour la participation aux vols prévus en aéro-club.

Pièces à joindre impérativement à cette candidature :

La photocopie des 3 bulletins scolaires de l'année de classe de troisième.

Une lettre de motivation manuscrite rédigée par le candidat.

Une enveloppe timbrée avec nom et adresse pour l'envoi de la réponse.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

FICHE DE SCOLARITE – CLASSE DE PREMIERE GENERALE UNIQUEMENT

NOM:

PRENOMS:

3 enseignements de spécialité à choisir obligatoirement parmi les 6 proposés au lycée :

Histoire Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques

Mathématiques

Numérique et Sciences Informatiques

Physique Chimie

Sciences et Vie de la Terre

Sciences de l'Ingénieur

Langues vivantes : préciser les LVA et LVB qui seront étudiées en classe de première générale :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Attention : Ce choix est important dans le cadre du contrôle continu pour le baccalauréat.

Classe EURO :

Souhaitez-vous poursuivre l'option EURO Anglais en classe de première générale ?

OUI

NON

Attention : Cet engagement vaut pour les 2 années à venir.

Signature responsable légal :

FICHE DE SCOLARITE – CLASSE DE TERMINALE UNIQUEMENT

NOM:

PRENOMS:

➤ **Classes de terminales Générales :**

Choisir une option parmi :

MATHS complémentaires

(Si la spécialité MATHS suivie en 1ère est abandonnée en Terminale) : OUI

NON

MATHS expertes

(Si la spécialité MATHS est poursuivie en Terminale) :

OUI

NON

➤ **Classes de terminales STI2D :**

Merci de classer par ordre de préférence (1,2 et 3) votre choix d'enseignement spécifique pour la rentrée :

- Innovation Technologique et Écoconception (ITEC)
- Energie et Environnement (EE)
- Système d'Information Numérique (SIN)

Signature responsable légal :

FICHE INTENDANCE

ELEVE :

NOM :

PRENOMS :

NIVEAU :

REGIME : Externe

Demi-Pensionnaire

Interne

Le choix du forfait (3, 4 ou 5 jours) se fera après la rentrée scolaire.

Pour rappel :

Pour le 3ème trimestre, le service est ouvert jusqu'au terme de l'année scolaire. Sans démission écrite reçue avant le 31 mars 2027, le trimestre d'avril à juin sera facturé en totalité.

Les pièces suivantes sont à joindre au dossier intendance:

- chèque de 5 euros à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Rouvière, avec le nom de l'élève au dos (badge de contrôle d'accès, service restauration et entrée du lycée) **pour les nouveaux élèves OU en cas de perte ou de détérioration.**

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

FICHE DE DEMANDE D'INTERNAT PRE-BAC

(À ne renseigner que si l'élève postule à l'internat)

NOM :

PRENOMS :

NIVEAU :

SEXE : F M (indiquer le genre inscrit sur la carte d'identité nationale)

DATE DE NAISSANCE :

RESPONSABLE LEGAL FINANCIER :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Tel domicile :

Tel travail :

Portable :

Email :

Profession :

IMPORTANT : Il est important que les parents puissent être joints à tout moment au téléphone, y compris la nuit.

Si le domicile de la famille est éloigné, indiquer ci-dessous les coordonnées d'un correspondant demeurant à proximité du lycée et qui pourra être appelé, en cas d'urgence et se déplacer.

A noter : L'internat est fermé le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires.

IMPORTANT :

La réponse concernant l'admission ou non en internat sera envoyée aux familles mi-juillet, au plus tard.

Joindre à votre demande une enveloppe timbrée avec nom et adresse pour la réponse.

Fait à :

Le :

Signature Responsable Légal :

FICHE INFIRMERIE

(Document non confidentiel, à remplir à l'attention de l'infirmière scolaire)

A noter : Joindre la copie du carnet de vaccination.

Date dernier rappel antitétanique :

- Signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière de l'élève à l'infirmière ou au médecin de l'établissement et ce, tout au long de la scolarité (maladie chronique, allergie, handicap, PAI...). Noter le nom, le prénom et la classe de l'élève sur l'enveloppe.

NOM:

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Adresse postale :

NIVEAU

Observations particulières à porter à la connaissance de l'établissement (allergies, ...) :

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Autorisation d'intervention chirurgicale : Nous, soussignés Monsieur et/ou Madame :

Autorisons l'anesthésie de notre fils/fille :

Au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

PERSONNE A PREVENIR (responsables légaux) *:

NOM:

PRENOM :

Domicile :

Portable:

Travail :

NOM:

PRENOM :

Domicile :

Portable:

Travail :

AUTRE PERSONNE: (susceptible de vous prévenir rapidement)*

NOM:

PRENOM :

Domicile:

Portable:

Travail :

Informations facultatives: En cas d'urgence et afin de faciliter le traitement administratif de la prise en charge, vous pouvez renseigner les éléments suivants:

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

N° de sécurité sociale :

Caisse Maladie de rattachement : CPAM MGEN CNMSS Autre (préciser):

NOM MUTUELLE

N°contrat :

A : Le :

Signature du ou des responsables légaux

Signature de l'élève majeur :

Année scolaire 2026-2027

**Constitution du dossier d'allocation
Voie professionnelle - Valorisation des PFMP**

Pièces à fournir :

CAS n°1 : L'ELEVE EST MINEUR :

ATTENTION : DES QUE L'ELEVE EST MAJEUR, LE VERSEMENT SUR LE COMPTE DU REPRESENTANT LEGAL EST BLOQUE. PENSEZ A ANTICIPER LE CHANGEMENT DE RIB POUR VOTRE ENFANT.

➤ **Si l'allocation est versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel :**

- Justificatif d'identité de l'élève (Carte d'identité, Passeport) en cours de validité : fournir une photocopie de ce justificatif,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'élève, faisant figurer l'IBAN et le BIC. Le compte bancaire ou postal doit être domicilié dans la zone SEPA,
- Autorisation du représentant légal (ci-jointe),
- Justificatif d'identité du représentant légal (carte d'identité, passeport), ayant signé l'autorisation, en cours de validité : fournir une photocopie de ce justificatif (titulaire du compte bancaire),
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille: pages parents et enfant) : fournir une photocopie de ce justificatif (titulaire du compte bancaire).

➤ **Si l'allocation est versée sur le compte bancaire d'un représentant légal :**

- Justificatif d'identité de l'élève (Carte d'identité, Passeport) en cours de validité : fournir une photocopie de ce justificatif,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) faisant figurer l'IBAN et le BIC. Le compte bancaire ou postal doit être domicilié dans la zone SEPA,
- Autorisation du représentant légal (ci-jointe),
- Justificatif d'identité du représentant légal (carte d'identité, passeport)) en cours de validité : fournir une photocopie de ce justificatif,
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille: pages parents et enfant) : fournir une photocopie de ce justificatif.

CAS n°2 : L'ELEVE EST MAJEUR au plus tard le 1^{er} NOVEMBRE 2026 :

L'allocation est, par conséquent, versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel :

- Justificatif d'identité de l'élève (Carte d'identité, Passeport) en cours de validité : fournir une photocopie de ce justificatif,
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'élève (RIB) faisant figurer l'IBAN et le BIC. Le compte bancaire ou postal doit être domicilié dans la zone SEPA.

Evolutions relatives aux bourses nationales d'études du second degré en vue de l'année scolaire 2026-2027 liées à l'étude automatique du droit à bourse

L'examen automatique du droit à bourse, introduit au sein des dispositions du code de l'éducation par le décret n° 2024-306 du 3 avril 2024 relatif à l'examen automatique du droit à une bourse nationale d'études du second degré et portant diverses dispositions relatives aux bourses nationales du second degré, a pour objectif de simplifier la démarche d'obtention de la bourse pour les familles, notamment au bénéfice de celles qui en ont le plus besoin.

Ce dispositif vise en effet à déterminer le droit à bourse de toutes les familles qui y auront consenti sans qu'elles soient tenues de déposer une demande de bourse, l'objectif étant de permettre à l'ensemble des familles éligibles d'en bénéficier avec un minimum de démarches.

Pour bénéficier de ce dispositif d'étude automatique du droit à la bourse d'étude, merci de bien vouloir renseigner le formulaire ci-après.

ELEVE :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée des classes.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire (s'adresser au service scolarité).

■ J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : **Prénom 2 :** **Prénom 3 :**

Date de naissance* : __ / __ / ____ **Pays de naissance* :**

Département de naissance* (4) : __ __ **Commune de naissance* (4) :**

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : **Civilité* :** Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : **Prénom 2 :** **Prénom 3 :**

Date de naissance* : __ / __ / ____ **Pays de naissance* :**

Département de naissance* (4) : __ __ **Commune de naissance* (4) :**

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

■ Je n'accepte pas l'étude automatique de mon droit à bourse et je signe

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature :

Date :

A L'ATTENTION DES ELEVES ENTRANTS EN CLASSE DE SECONDE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif mis en place par la Région, **une tablette numérique sera remise à votre enfant dès la rentrée scolaire**. Cet outil constitue un support de travail essentiel pour l'accès aux ressources pédagogiques et aux manuels numériques.

La distribution des tablettes interviendra **au cours de la semaine de rentrée**, sous réserve que les formalités administratives soient complètes.

À ce titre, nous vous informons que :

- Une **charte de cession et d'utilisation de la tablette** est jointe à ce dossier.
- Cette charte devra être **complétée, signée en deux exemplaires et remise au professeur principal dès le jour de la rentrée**.
- **Aucune tablette ne pourra être distribuée sans ce document dûment signé**.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document est indispensable au bon déroulement de la distribution.

Merci de ne pas le perdre et de le conserver avec soin jusqu'à la rentrée.

Par ailleurs :

- La tablette est **placée sous la responsabilité de l'élève et de sa famille** durant toute la scolarité.
- Le lycée n'assure **ni maintenance ni service après-vente**.
- En cas de casse, perte ou vol, **aucun remplacement n'est prévu**.

Vous trouverez également en pièce jointe **un fascicule présentant une assurance proposée par la Région**.

👉 Son tarif est modéré et **nous vous recommandons fortement d'y souscrire**.

À défaut, le remplacement du matériel restera à votre charge, pour un montant d'environ **280 €**.

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre coopération, indispensables à la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,
L'équipe de direction

CHARTRE DE CESSION À TITRE GRATUIT D'UNE TABLETTE TACTILE

ELEVE

Préambule :

La Région a fait de la jeunesse une de ses priorités en développant des dispositifs participant à un service public de l'enseignement de qualité. Les usages du numérique dans le quotidien et dans le monde du travail d'aujourd'hui et de demain incitent à préparer nos lycéens aux évolutions de notre société. A l'occasion du renouvellement des manuels scolaires issus de la réforme des programmes d'enseignement en lycée décidée en 2018 par l'Etat, la Région souhaite accompagner la transition numérique dans l'Education tout en poursuivant sa politique volontariste de gratuité d'accès aux manuels scolaires pour les familles.

La présente charte de cession a ainsi pour objectif d'acter le don d'une tablette tactile à tout lycéen afin d'éviter toute fracture numérique et lui permettre l'utilisation des manuels numériques choisis par son établissement, et d'une façon générale l'accès aux ressources et services numériques en ligne à vocation éducative.

Ce dispositif régional de transition numérique du manuel scolaire et de l'accès à la connaissance, représente une évolution majeure, sinon historique, pour notre communauté lycéenne régionale qui se doit d'être accompagnée au mieux dans sa poursuite d'études et son insertion professionnelle.

Définitions :

- **ELEVE** : Il s'agit des élèves des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, inscrits dans des classes concernées par le changement des programmes issus de la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle de 2018 ;
- **MATÉRIEL** : Il désigne l'ensemble des éléments remis à l'élève, soit la tablette tactile, le câble et le boîtier d'alimentation, et sa housse de protection.

Objet de la présente charte de cession :

La présente charte de cession a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Région procède à la cession du matériel au bénéficiaire, ci-dessous identifié :

Monsieur ou Madame _____

Né(e) le _____

Adresse _____

Élève du lycée _____

Ville _____

En classe de _____

représenté(e) (pour les élèves mineurs), par ses représentants légaux (père, mère ou tuteur), Monsieur ou Madame _____

Ci-après « l'élève » et « son représentant légal »

Le bénéficiaire et son représentant légal pour les élèves mineurs, conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Région donne à l'élève, qui l'accepte, à titre gratuit, sous les conditions ci-après définies, une tablette tactile et accessoires correspondants, référencée sous son numéro de série qui fera l'objet d'un enregistrement par voie informatisée.

Article 2 – Remise du matériel

Le matériel est donné à l'élève qui l'accepte sans aucune réserve.

Il est remis à l'élève par l'établissement scolaire et uniquement après acceptation de la présente charte de cession.

L'élève s'engage à ne percevoir en aucun cas un second matériel en particulier à l'issue d'un changement d'établissement, alors qu'il en dispose déjà d'un dans le cadre d'une précédente cession par la Région dans un précédent établissement.

La Région se réserve le droit d'exercer tout recours nécessaire pour faire respecter cette obligation impérative, notamment par demande judiciaire de résolution du don abusivement perçu et demande de dommages et intérêts.

Article 3 – Responsabilité du matériel

Le matériel remis à l'élève est, à compter de sa date de distribution, sous l'entière responsabilité de l'élève et de son représentant légal.

L'élève et son représentant légal s'engagent à ne pas poursuivre la Région en cas de perte, vol, dysfonctionnement ou détérioration du matériel faisant l'objet de ce contrat de cession.

Article 4 – Conditions générales d'utilisation du matériel

Le matériel peut être utilisée à la fois dans le cadre scolaire et dans le cadre privé.

La Région est déchargée de toute responsabilité quant à l'utilisation faite du matériel et des dommages dont il est susceptible de faire l'objet.

Le représentant légal de l'élève reconnaît être informé que la Région n'est, en aucun cas, responsable de l'utilisation qui pourrait en être faite par l'élève.

L'élève s'engage à ne pas utiliser le matériel objet de la présente charte de cession pour un usage contraire à la législation française quelle qu'elle soit.

L'élève pourra utiliser le matériel librement dans le respect des réglementations en vigueur et sous la responsabilité de son représentant légal. En considération de son usage à des fins exclusivement pédagogiques, ce matériel a été exonéré de rémunération pour copie privée ; l'élève s'engage en conséquence à ne pas faire usage dudit matériel à des fins de copie privée pour la reproduction d'œuvres littéraires et artistiques.

Article 5 – Conditions d'utilisation du matériel dans le cadre scolaire

Le matériel doit, à titre principal, être utilisée pour un usage scolaire.

Dans le cadre de l'usage pédagogique du matériel, l'élève s'engage à respecter la charte informatique de l'établissement.

L'élève reste responsable du bon fonctionnement de son matériel pendant les activités pédagogiques. La Région et l'établissement ne peuvent assurer le support et la maintenance de ce matériel personnel.

L'élève s'engage à maintenir son matériel en état de fonctionner pour accéder aux manuels et ressources numériques et participer aux activités pédagogiques qui le nécessitent ; il veillera à ce titre à maintenir le bon fonctionnement des applications requises, après les avoir le cas échéant téléchargées et installées sur le matériel. En cas de dysfonctionnement du matériel lié à des usages personnels, une réinitialisation «d'usine» et la réinstallation des applications nécessaires aux activités pédagogiques pourront lui être demandées.

L'élève est responsable des contenus stockés sur son matériel ; il veillera notamment à assurer la

La Région met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin de suivre l'affectation du matériel cédé par la Région, de mettre en œuvre sa garantie et son SAV au profit de son usager, ainsi que de lui permettre ou à son représentant légal, de souscrire facultativement une assurance.

Les informations strictement nécessaires à l'identification de l'élève, de son représentant légal, et de son affectation, sont issues de l'Environnement Numérique de Travail ou dispositif équivalent spécifique à l'établissement. Ces informations sont à usage exclusif d'une part de la Région, représentée par son Président en tant que responsable du traitement, ainsi que de ses sous-traitants chargés de la fourniture, de la livraison, du support et de l'assurance, et d'autre part du Chef d'établissement en charge de la distribution des tablettes dans lequel est inscrit l'élève.

Les données sont conservées jusqu'au départ définitif de l'élève de son lycée ou pour une durée maximale de trois ans à compter de la date de signature du présent contrat.

La Région s'engage à ne faire usage des données transmises à d'autres fins que celles précédemment décrites, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer leur protection. Les sous-traitants et les Chefs d'établissement sont soumis aux mêmes conditions de strict respect des finalités du traitement et de protection des données sous peine de poursuites.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et son décret d'application 2019-536 du 29 mai 2019, l'élève et son représentant légal, disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de leurs données qu'ils peuvent exercer en s'adressant à :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction de l'Éducation et de la Vie des
Lycées
Service du Numérique Educatifs
27, place Jules Guesdes
13481 MARSEILLE Cedex 20

devl-numérique@maregionsud.fr

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'élève ou son responsable légal peut :

- Contacter le délégué à la protection des données de la Région, par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : dpd@maregionsud.fr.
- Adresser une réclamation auprès de la CNIL :
 - Sur le site internet de la CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
 - Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'informations, la page suivante est consultable sur internet :
<https://www.maregionsud.fr/mentions-legales/mentions-generales-sur-la-protection-des-donnees.html>

sauvegarde de ses productions sur l'espace personnel qui lui est dédié sur l'Environnement Numérique de Travail, ou sur un support externe (carte mémoire, clef USB, ...).

L'élève s'engage à recharger électriquement son matériel personnel préalablement à toute entrée journalière dans l'établissement, afin d'une part d'assurer le bon déroulement et la continuité des cours qui le nécessitent, et d'autre part ne pas altérer les branchements électriques des équipements du lycée.

L'élève qui accède au réseau informatique de l'établissement depuis son matériel personnel, s'engage à ne pas perturber ou interrompre le fonctionnement normal du réseau mis à disposition par l'établissement.

L'élève s'engage à ne pas prendre des photos d'autres personnes dans le cadre scolaire sans leur autorisation préalable.

L'élève s'engage à ne pas diffuser les images, les contenus ou productions d'autres personnes, sans leur autorisation préalable.

L'élève s'engage à ne pas perturber le déroulement des activités scolaires par l'usage non autorisé des haut-parleurs de la tablette.

Article 6 – Garantie

Le matériel est garanti pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de livraison dans l'établissement d'affectation de l'élève.

En cas de panne, un service après-vente (SAV) peut être sollicité en vue de traiter certains dysfonctionnements matériels qui pourraient survenir postérieurement au don pendant la durée de garantie.

Un guide d'utilisation du matériel remis à l'élève lors de la distribution, précisera les modalités d'accès au SAV.

L'élève et son représentant légal reconnaissent être informés qu'aucun matériel ne sera remplacé par la Région en cas de perte, de vol, ou de casse quelle que soit la cause. Néanmoins, une procédure facilitant l'acquisition d'un matériel équivalent sera communiquée à l'élève.

Article 7 – Assurance

Le matériel n'est pas assuré par la Région. Néanmoins une offre à un tarif négocié par la Région auprès d'un assureur est communiquée à l'élève lors de la distribution.

Il appartient à l'élève, ou à son représentant légal s'il est mineur, de l'assurer s'il le souhaite.

En cas de vol, perte ou casse, la Région ne peut être tenue pour responsable.

Seule la souscription d'une assurance couvrant l'usage de la tablette est à même de prendre en charge les dommages subis par ce matériel.

Article 8 – Propriété

Le matériel est la propriété de l'élève.

L'élève devra conserver personnellement le matériel durant toute sa scolarité au lycée. À ce titre, il s'oblige à conserver ce matériel en bon état, et à en assurer la garde et l'entretien. Il lui est strictement interdit de le vendre, de le céder, de le prêter, ou de le mettre à disposition d'un tiers.

La Région se réserve le droit d'exercer tout recours nécessaire pour faire respecter cette obligation impérative, notamment par demande judiciaire de résolution du don et demande de dommages et intérêts.

Article 9 – Normes

Le matériel donné à l'élève est conforme aux normes françaises en vigueur.

Article 10 – Données personnelles

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux, dont un sera conservé par l'élève et son représentant légal, et l'autre par l'établissement scolaire.

Les représentants légaux de l'élève

Monsieur et/ou Madame _____

Signatures des représentants légaux qui autorisent l'élève à percevoir le matériel :

Signature de l'élève qui atteste avoir perçu le matériel le _____

Signature et cachet de l'établissement qui atteste avoir remis le même jour le matériel à l'élève :

Identification de la tablette – N° de série :



Distribution des Tablettes



Rentrée Scolaire

AVANT LA RENTRÉE



Inscription administrative
Réception du dossier + charte tablette
⚠ À conserver jusqu'à la rentrée

ÉTAPE 1 JOUR DE RENTRÉE

À faire OBLIGATOIREMENT

Remettre au professeur principal :

- ✓ Charte complétée
- ✓ Signée en 2 exemplaires

Sans ce document → Pas de tablette !



ÉTAPE 2 SEMAINE DE RENTRÉE



Distribution des tablettes

- Vérification des chartes
- Remise aux élèves



Accompagnement Explication & Assurance



ÉTAPE 3 À LA MAISON (LE SOIR MÊME)



Mise en service

- ✓ Mise à jour de la tablette
- ✓ Vérification



Avec les parents



Lecture du fascicule



Souscription assurance



À RETENIR

- ✓ Charte = indispensable !
- ✓ Distribution rapide !
- ✓ Assurance conseillée (€280 évités)

OBJECTIF → Une tablette fonctionnelle dès les premiers cours !